

Extrait du registre des arrêtés De la commune D'USSON EN FOREZ

Arrêté n° 2024-15 du 11 avril 2024 Réglementant la circulation pendant les travaux réalisés entre la Gare et l'avenue Jean Dupret

Le Maire de la commune d'USSON EN FOREZ

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment dans ses articles L 2221.1 à 2212.5 et L 2213-1 à L 2213-31 ;

Vu le code de la route ;

Vu le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière ;

Vue la demande de l'entreprise SMTP en date du 10 avril 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

ARTICLE 1: Pendant les travaux réalisés entre la Gare et l'avenue Jean Dupret, une circulation alternée sera mise en place par feu alternat, limitation de la vitesse à 30 km/h, à partir du 24 avril jusqu'au 24 juin 2024.

ARTICLE 2 : La mise en place de la signalisation adéquate sera assurée par l'entreprise SMTP.

ARTICLE 3 : La Mairie et l'entreprises sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à

- Entreprise SMTP

Fait à USSON EN FOREZ le 11 avril 2024 Le Maire,

